

# Allianz Vermögenskonzept SRI Defensiv - Allianz Avenir 30 AT - EUR

Portefeuille défensif avec allocation d'actifs active



## Objectif d'investissement

Le fonds vise à atteindre un profil similaire à celui d'un portefeuille composé à 30 % d'actifs à risque (par exemple, actions, matières premières) et à 70 % d'actifs moins volatils (obligations en euros). Selon l'évaluation de l'environnement du marché, jusqu'à 50 % des actifs du fonds peuvent être investis dans des actifs à risque. Au moins 50 % sont investis dans des actifs moins volatils. Les émetteurs d'actions et d'obligation du portefeuille sont soumis à une analyse de durabilité ciblant des critères environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance d'entreprise. L'objectif d'investissement consiste à générer une appréciation du capital sur le long terme, tout en s'efforçant de limiter les pertes éventuelles sur la base d'une année civile (aucune garantie).

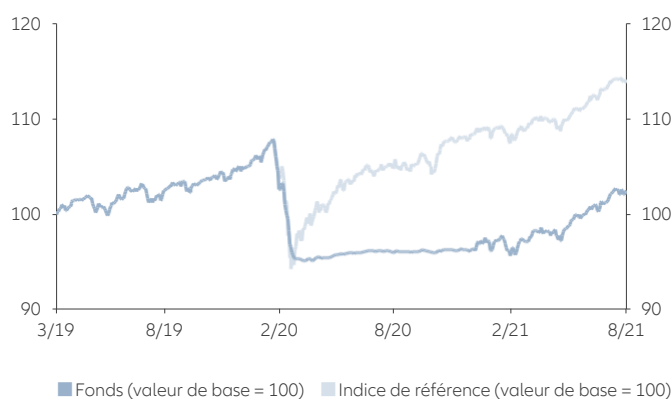


## Gérant

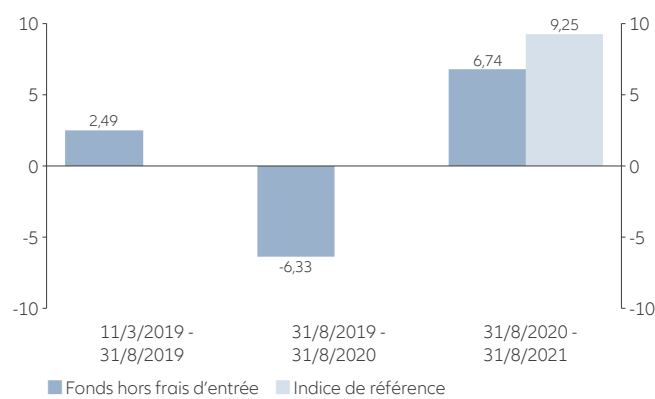
Andreas de Maria Campos  
(depuis 1/5/2019)

## Performance

depuis la création <sup>1</sup>



Performance annuelle (%) <sup>1</sup>



Historique de performance (%) <sup>1</sup>

	YTD	1M	3M	6M	1A	D.l'orig.	D.l'orig. p.a.	2019	2020
Fonds	6,45	1,26	3,95	7,19	6,74	2,47	0,99	4,70	-8,06
Indice de réf.	5,37	0,66	3,84	6,42	9,25	-	-	-	-

## Le fonds en bref

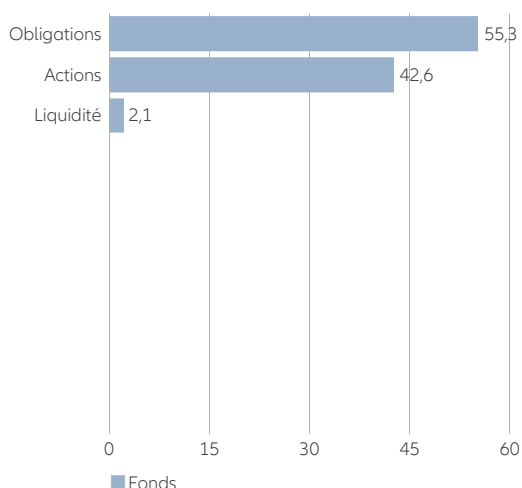
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	LU1885500881 / A2N 6DX
Indice de référence	70% BLOOMBERG BARCLAYS MSCI Euro Aggregate SRI Sector Neutral Class 1 Total Return + 15% MSCI Europe Ext. SRI 5% Issuer Capped Total Return Net + 15% MSCI World Ext. SRI 5% Issuer Capped Total Return Net (in EUR)
EU SFDR Category <sup>2</sup>	Article 8
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH - Luxembourg branch
Date de lancement	11/3/2019
Actifs sous gestion	179,21 millions EUR
Actifs nets de la part	0,14 millions EUR
Clôture de l'exercice	30/9/
Autorisation de commercialisation	DE, FR, LU

## Ratios risque / bénéfice

Composante active (%) <sup>3</sup>	47,04
------------------------------------	-------

## Structure du fonds <sup>4</sup>

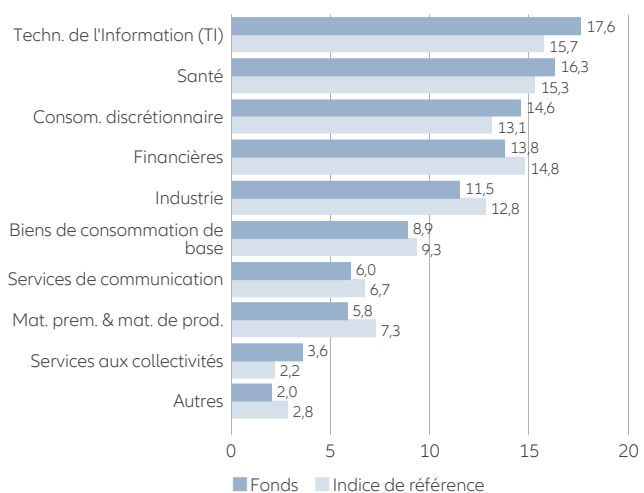
### Exposition aux actifs offensifs en %



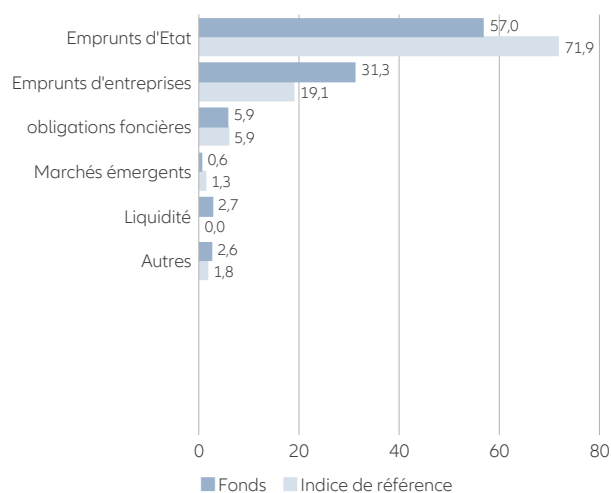
### 10 principales lignes du fonds (%)

ALLIANZ ADIVERBA-P	1,95
FRANCE (GOVT OF) FIX 2.500% 25.05.2030	1,74
ALLIANZ-BE STY SRI EU EQ-WT9	1,67
ISHARES MSCI EM SRI USD-DIST	1,53
KFW EMTN FIX 0.000% 15.12.2027	1,26
ASML HOLDING NV	1,20
ALLIANZ EUR EQY VAL-W9	1,19
EUROPEAN INVESTMENT BANK EMTN FIX 3.000% 14.10.2033	1,09
MICROSOFT CORP	1,07
BUONI POLIENNALI DEL TES FIX 5.000% 01.08.2034	1,05
<b>Total</b>	<b>13,75</b>

### Composante actions par secteurs en %



### par émetteur/genre d'emprunt en % (en fonction de la valeur sur le marché)



## Chiffres-clé du portefeuille

Maturité effective (%)	7,43
Rendement nominal moyen (%)	1,74
Rendement actuariel le plus défavorable (%) <sup>5</sup>	0,04
Rating moyen	A+

## Structure des coûts

Frais d'entrée en % <sup>6</sup>	actuellement 4,00 (max. 5,00)
Commission forfaitaire en % p.a. <sup>6</sup>	actuellement 1,15 (max. 1,55)
TFE en % <sup>7</sup>	1,20

## Informations complémentaires relatives au fonds

Code Bloomberg	ALD30AT LX
Code Reuters	ALLIANZGI01

## Opportunités

- + Potentiel de rendement attrayant de différentes catégories d'actifs
- + Paiement courant des intérêts sur les obligations et investissements sur le marché monétaire, plus-values en cas de hausse des taux d'intérêt
- + Exploitation d'une expertise particulière par l'acquisition de fonds cibles
- + Accent mis sur les entreprises et établissements qui adoptent une approche de durabilité
- + Gains de change possibles face à la devise de l'investisseur
- + Possibilité de gains supplémentaires grâce à une gestion active
- + Exploitation d'une expertise particulière par l'acquisition de fonds cibles

## Risques

- Forte volatilité des différentes catégories d'actifs, risque de pertes. La volatilité du prix des parts du fonds peut être fortement accrue.
- Les rendements des obligations et du marché monétaire peuvent varier, risque de baisse des cours
- L'approche de durabilité restreint l'univers d'émetteurs éligibles
- Limitation des pertes non garantie
- Pertes de change possibles face à la devise de l'investisseur
- La performance des fonds cibles peut être inférieure aux prévisions
- Absence de garantie de réussite en matière de gestion active
- Limitation des pertes non garantie

- 1) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine.
- 2) SFDR: règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables. Information exacte au moment de la publication.
- 3) Mesure de la proportion des actifs du fonds n'étant pas investis conformément à l'indice de référence.
- 4) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
- 5) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements qui seraient obtenus si les clauses de ces hypothèses, telles que le remboursement, le rachat anticipé ou l'amortissement échelonné, sont utilisées par l'émetteur (hors défaut). Il est considéré que les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance et les intérêts perçus sont réinvestis aux mêmes conditions. Le calcul a lieu avant prise en compte des opérations de couverture de change. Le rendement actuariel le plus défavorable est une caractéristique du portefeuille. Il ne correspond pas au revenu réel du fonds. Les frais facturés au fonds ne sont pas pris en compte. Le rendement actuariel le plus défavorable ne peut donc pas être considéré comme un indicateur fiable des performances futures d'un fonds obligataire. Les prévisions ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
- 6) Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.
- 7) TFE (total des frais sur encours) : charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds : les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.

## Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions courtes) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Vermögenskonzzept SRI Defensiv est un compartiment de la SICAV RP Rendite Plus, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. La valeur des actions libellés dans la devise de base peut être soumise à une volatilité accrue. Cette dernière peut varier selon les différentes catégories d'actions présentes dans le compartiment et pourrait être plus élevée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne

prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email au [www.allianzgi-regulatory.eu](http://www.allianzgi-regulatory.eu) ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com), une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht ([www.bafin.de](http://www.bafin.de)). Des informations sur le Résumé des droits des investisseurs sont disponibles ici ([www.regulatory.allianzgi.com](http://www.regulatory.allianzgi.com)) Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, [www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr), partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.